A screenshot of a computer

Description automatically generated

# Introduction

Lancée en 2009, l’Okanagan Print Triennial (OPT), ou Triennale de la gravure de l’Okanagan, est une exposition avec jury qui s’appuie sur le modèle international établi au cours des quarante dernières années pour ce type de projet.

Guidée par la volonté de reconnaître et de célébrer la vitalité et la variété des approches et des techniques en gravure contemporaine, l’OPT vise à réunir la meilleure production actuelle en gravure pour la présenter aux publics de la région de l’Okanagan en Colombie-Britannique.

L’OPT est un projet collaboratif de la Kelowna Art Gallery, de la Vernon Public Art Gallery et de la University of British Columbia, campus de l’Okanagan. L’exposition collective avec jury est présentée en alternance dans les institutions de Kelowna et de Vernon, et le gagnant ou la gagnante de chaque exposition se verra offrir une exposition individuelle dans l’institution alternante en même temps que se tiendra l’exposition de l’OPT dans l’autre institution de cette année-là.

**Les dates de l’exposition OPT 2014 à la Kelowna Art Gallery sont du 20 juillet au 17 novembre.** L’exposition individuelle d’Ulrich J. Wolff, gagnant de l’exposition OPT de 2021, se déroulera du 14 mars au 15 mai 2024 à Vernon Public Art Gallery.

# Admissibilité

La Triennale de la gravure de l’Okanagan 2024 est ouverte aux artistes travaillant en gravure à travers le monde.

Les oeuvres originales dans toutes les techniques de gravure traditionnelle (en creux, en relief, sérigraphie et lithographie) sont admissibles. Les oeuvres numériques et tridimensionnelles sont également admissibles, mais elles doivent incorporer au moins un processus manuel traditionnel. Les images photographiques et les reproductions photomécaniques faites à partir d’oeuvres existantes ne seront pas prises en considération.

Il n’y a pas de restriction quant au format, mais les oeuvres de très grande dimension seront considérées en lien avec la capacité de l’espace d’accueil et des coûts de transport et d’installation.

# Conditions

Toutes les oeuvres doivent avoir été réalisées après décembre 2020.

Toute oeuvre découlant d’une commande (par exemple, un travail étudiant) n’est pas admissible.

Les oeuvres présentées dans le cadre de l’OPT à la Kelowna Art Gallery ne seront pas identifiées comme étant à vendre. Cependant, les données de tout visiteur s’informant sur la possibilité de faire une acquisition seront transmises à l’artiste.

# Procédure d’inscription (étape 1)

Les artistes peuvent soumettre jusqu’à dix images sous forme de fichiers numériques (768 x 1024 pixels à 72 dpi en format tiff ou jpeg) en les transmettant par WeTransfer. Veuillez consulter les instructions de soumission pour vous assurer que vos images sont correctement étiquetées. Veuillez ne pas transmettre vos images par courriel à la Kelowna Art Gallery.

Un droit d’inscription de 40,00$ canadiens doit accompagner le formulaire d’inscription et la documentation visuelle pour les artistes résidant à l’extérieur du Canada. Tout paiement de ce droit d’inscription doit être fait via Square sur le site web de l’OPT 2024. La date de tombée pour soumettre les formulaires d’inscription dûment remplis et signés, les images et les droits d’inscription est le 5 janvier 2024. Veuillez ne pas envoyer les oeuvres d’art comme telles à cette première étape. Tous les artistes seront informés de leur acceptation ou non au plus tard le 15 janvier 2024.

Veuillez ne pas téléphoner à la Kelowna Art Gallery à propos du transport ou des résultats du jury.

# Procédure d’inscription (étape 2)

Les gravures des artistes acceptées pour l’étape 2 du processus d’inscription doivent être reçues par la Kelowna Art Gallery au plus tard le 1er mars 2024.

Veuillez poster les oeuvres à l’adresse suivante :

**Kelowna Art Gallery**

**c/o Christine May, Curator**

**1315 Water Street**

**Kelowna, BC, V1Y 9R3**

**CANADA**

Les oeuvres soumises doivent être les mêmes que celles montrées dans les images téléversées pour l’inscription à l’étape 1. L’OPT se réserve le droit de refuser toutes les oeuvres qui ne correspondraient à ces images. Les artistes seront informés des résultats du jury au plus tard le 11 mars 2024. L’OPT se réserve le droit de limiter le nombre d’oeuvres incluses dans l’exposition pour chaque artiste pour des raisons d’espace, de logistique de l’exposition, etc.

Les artistes doivent joindre les étiquettes d’identification fournies à l’endos de chaque oeuvre soumise.

Les oeuvres doivent être envoyées dans des tubes d’expédition solides et réutilisables ou dans tout autre emballage approprié, et transmises sans passe-partout ou cadre. La Kelowna Art Gallery a l’intention d’utiliser des aimants et/ou des cadres standards pour installer les gravures (non encadrées) lors de l’exposition.

Tous les frais de transport et d’assurances durant ce transport seront à la charge de l’artiste-expéditeur.

# Retour des oeuvres

Toutes les oeuvres seront retournées dans l’emballage dans lequel elles ont été reçues, que ce soit après le jury de l’étape 2 ou à la fin de l’exposition. L’OPT prendra en charge les frais de retour des oeuvres qui auront fait partie de l’exposition.

Les oeuvres seront assurées et manipulées avec le plus grand soin possible durant leur présence à la Kelowna Art Gallery, mais les organisateurs et le personnel ne seront pas tenus responsables de tout dommage, vol ou perte imprévisibles en cours de transport-transit.

# Catalogue

Une publication en couleur sera produite pour accompagner l’exposition et les artistes dont les oeuvres seront incluses dans l’exposition recevront un exemplaire gratuit de ce catalogue.

# Conditions

La Triennale de gravure de l’Okanagan (OPT) se réserve le droit de photographier les oeuvres acceptées et d’en reproduire les images à des fins de publicité et pour reproduction dans le catalogue d’exposition.

# Triennale de gravure de l’Okanagan : dates à retenir

5 janvier 2024 date de tombée pour la réception de formulaires d’inscription dûment remplis et signés, des images et des droits d’inscription

15 janvier 2024 annonce des résultats de l’étape 1 par l’OPT aux artistes

# Étape 2

1er mars 2024 date de tombée pour la réception des oeuvres acceptées dans l’étape 2 du processus de jury

11 mars 2024 annonce des résultats de l’étape 2 par l’OPT aux artistes

19 juillet 2024 réception d’ouverture pour l’exposition à la Kelowna Art Gallery

17 novembre 2024 fermeture de l’exposition OPT

Toutes les oeuvres acceptées dans l’étape 2 de même que les oeuvres exposées seront retournées aux artistes au plus tard 60 jours après la fin de l’exposition.

Le jury de l’OPT choisira une ou un artiste pour la tenue d’une exposition individuelle à la Kelowna Art Gallery durant la Triennale de gravure de l’Okanagan (à la Vernon Public Art Gallery) au printemps 2027.